

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 24
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240325-DCM_2024_03_21A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 25 mars

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE

ABSENTS : Nathalie CHARLES, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD,

POUVOIRS : Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2024_03_21A

OBJET : DESIGNATION DE DEUX REFERENTS COMMUNAUX AMBROISIE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'arrêté n°2019-039 de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la lutte contre les espèces d'ambroisie dans le département de la Loire,

Considérant qu'il est donc essentiel de lutter de façon coordonnée contre l'ambroisie, avec des actions adaptées aux territoires,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à la majorité (21 voix pour et 5 abstentions) :

- désigne Messieurs Sébastien OLIVIER, conseiller municipal délégué et Roger BOUQUIN, technicien, référents «ambroisie» pour le mandat en cours.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 28 mars 2024
Le Maire, Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 02/04/2024
Publié ou Notifié
le : 02/04/2024